SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07072022
ID : 001-250102365-20220705-D2022034-DE

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022
Convocation en date du 29 juin 2022,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : André MOINGEON

N° D2022034
Objet : Ventes de gré à gré de biens mobiliers

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Présents :
CA3B : Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE – Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – André MOINGEON -
CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET
CCMP : Christine FRANCOIS
3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN
Excusés remplacés par le suppléant :
HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET
Excusés ayant donnés procuration :
CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX – Benjamin RAQUIN pouvoir à Jean Luc ROUX
CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN
CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS
Excusés :
CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU – Patrick BOUVARD -
CCPA : Max ORSET – Paul VERNAY
CCMP : Claude CHARTON
3CM : Philippe GUILLOT- VIGNOT
CCV : Guy DUPUIT
Absents :
CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric TOSEL -
CCD : Sonia PERI

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 001-250102365-20220705-D2022034-DE

Conformément à l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que des matériels obsolètes ne sont plus utilisés par les services d'Organom
Considérant que ces matériels sont totalement amortis
Considérant leur valeur vénale eu égard à leur état, que leur valeur a été établie ainsi qu'il suit,
Considérant que ces matériels cédés feront l'objet d'une sortie d'inventaire

Type de matériel	Date et valeur d'achat	N° d'inventaire	Valeur de cession
Broyeur à déchets verts- Willibad SR 5000	10/08/2009 - 265 140€	2009/029	10 000.00
Crible à tambour	27/09/2004 – Reprise BBA – 0€	2004/138	1 500.00
Pousseur bulldozer Komatsu	31/12/2006 – 230 000€	2006/045	8 000.00
Retourneur d'andains Willibad	27/11/2009 – 76 200€	2009/043	500.00

Vu la proposition de reprise de M. Matthieu GUIZOT

Le Comité syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE la cession à M. Matthieu GUIZOT de Neuville sur Ain des biens mobiliers indiqués ci-dessus dans l'état d'usage dans lesquels ils se trouvent sans qu'Organom puisse être tenu responsable de leurs dysfonctionnements actuels et futurs pour un montant total de 20 000€ HT

AUTORISE le Président à effectuer les démarches qui en découlent.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM
Le Président

Yves CRISTIN
Président